

Chabot, forgeron	44 ans, Ste-Madeleine
Mi. Chabot, fromager	21 " " "
J. Rousseau, cultivateur	34 " " "
Arthé. Lussier, " "	20 " " "
Ar. Chabot, marchand	23 " " "
Andix Coderre, peintre	20 " " "
Victor Phaneuf, boulanger	25 " " "
Ant. P. Cartier, médecin	41 " " "
Wilf. Chabot, cultivateur	23 " Laprésentation
Gas. Vincent, " "	23 " " "
S. Desgranges, " "	29 " " "
Thur Michon, " "	27 " " "
S. Desmarais, " "	22 " " "
M. Marquette, menuisier	35 " St-Hyacinthe

Résolu de payer : Aux malades : \$87.00
 Rubans pour insignes..... 8.00
 Au Collecteur-Trésorier..... 6.25

\$101.25

Après délibération sur les certificats, les aspirants suivants sont déclarés admis : MM. Louis Marquette, Isaac Fréchette, Louis Goulet, Narcisse Chabot, I. D. Rainville, Origène Boucher, Thur Michon, Joseph Desgranges et Joseph Desmarais.

Résolu, sur proposition à cet effet, que le nom de M. X... soit rayé de nos listes, pour induite et sous prétexte d'arrérages, conformément à l'art. X, section 2 de notre constitution. Le Comité s'occupe ensuite à régler certaines difficultés survenues entre un membre et la Caisse dont il relève : après avoir donné au titulaire des instructions détaillées sur cette affaire comme sur les autres correspondances émises, il s'occupe de l'organisation de la fête annuelle.

Puis il s'ajourne à dimanche le 5 avril prochain.

RAPPORT ANNUEL DE

Union St-Joseph à St-Sauveur, QUEBEC.

Durant l'année qui vient de se terminer (mars 1391) quatre membres sont décédés, six ont été rayés et quatre ont été admis. Le nombre total des membres est de 321.

Cette Société s'occupera à sa prochaine assemblée de changer ses règlements afin d'accorder un délai pour le paiement du droit d'entrée. Le nouveau membre aura pour le payer

un nombre de mois égal au nombre de piastres dont se composera son droit d'entrée.

RECETTES

Contributions.....	\$1493.20
Droits d'entrée.....	27.00
Intérêt	824.13
Amendes.....	121.45
Répartition des dépenses..	123.00

DÉPENSES

Membres décédés.....	\$1561.74
Membres malades.....	194.20
Administration	149.01

\$2588.78 1904.95
 \$ 683.83

Surplus

ACTIF

Débitures diverses.....	\$12083.27
Dépôts en Banque.....	1289.74
Contributions dues.....	340.40
Amendes dues.....	69.60
Droits d'entrée.....	12.00
Balance due sur répartition.	57.21
Divers.....	496.90

PASSIF

Contributions payées d'avance.....	\$ 38.00
Capital	19311.12

\$19349.12 \$19349.12

Cette Société qui existe depuis 26 ans a payé tant à ses malades qu'aux héritiers de ses membres défunts \$15,441.22 depuis sa fondation jusqu'à aujourd'hui.

Comme on peut voir par le rapport, les frais d'administration sont payés par une contribution spéciale, les amendes sont encore en vigueur et les montants payés annuellement aux malades sont très-minimes.—Nous aurions beaucoup à emprunter de cette société.

Si on établit la différence entre les contributions payées d'avance et les montants dûs par les membres nous trouvons un montant d'arrérages de \$441.21.

La débâcle sur le fleuve est commencée. En face de Trois-Rivières, le fleuve est libre à perdre de vue. Dimanche, les bateaux à vapeur sont montés dans le Richelieu depuis Sorel jusqu'à Belœil.